

VOTER EST UN ACTE IMPORTANT

Voter c'est décider de qui vous représente

Le quorum n'ayant pas été atteint lors du premier tour vous devez revoter. Voter est un acte citoyen. Que vous soyez en CDD, en contrat aidé ou agent public de niveau I, voter vous permet de peser sur les choix de l'Etablissement en élisant vos représentants au Comité d'Etablissement et vos Délégués du Personnel.

Les questions des délégués du personnel CGT en témoignent, depuis la fusion la CGT a régulièrement interpellé la Direction sur la situation des CDD :

- ☞ -soit d'une manière générale pour dénoncer le mépris avec lequel la direction les traite, manque d'information, aucune date de titularisation n'est donnée à l'avance ce qui génère angoisse et stress chez les collègues en situation de précarité.
- ☞ -soit pour alerter sur des situations personnelles de collègues.

La CGT demande

- ☞ Que l'indice de recrutement soit 170 alors que les embauches en CDI se font à l'indice 160
- ☞ Que l'ancienneté soit reprise comme c'était le cas à l'ANPE.
- ☞ Que les collègues CDD de droit public qui sont intégrés en CDI ne soient pas obligés de solder leurs congés.



La CGT est contre toute forme de précarité, nos conditions de travail sont mauvaises, nous avons besoin d'effectifs supplémentaires, il faut titulariser tous les précaires CDD et contrats aidés (la titularisation des CDD obtenue doit être poursuivie).

Les niveaux I sont les grands oubliés de la direction.

Un bon nombre d'entre eux travaillent dans les PAGM, la encore la CGT est intervenue à diverses reprises pour s'inquiéter de l'avenir des PAGM, la direction va faire un audit et nous sentons bien qu'elle souhaite mutualiser ces services notamment par le biais de plateformes. Nous nous battons au contraire pour que ces activités essentielles (gestion de la listes, aide à la mobilité, gestion du personnel, congés...) restent dans les unités.

Oui à l'embauche en niveau I ce qui permet des recrutements niveau bac et des possibilités de mutation pour ces agents. Mais le niveau I ne doit être qu'un palier pour progresser rapidement vers un niveau supérieur.

Les délégués du comité d'établissement sont intervenus dans leur domaine de façon identique aux délégués du personnel pour que tous les agents accèdent à des formations qualifiantes qui leur permettent de répondre aux usagers et non des formations à minima qui laissent en particulier les CDD en accueil téléphonique ou physique en difficultés.

CGT est intervenue (déclaration CGT à l'assemblée générale de l'ADASA) afin que les CDD de droit public titularisé droit privé puissent bénéficier immédiatement des aides du CE.

Pour une Convention Collective Complète et l'amélioration du statut public
La CGT s'est toujours battue pour des garanties collectives et individuelles fortes pour tous les agents

En Rhône-Alpes la CGT est la

Vous avez 3 mois d'ancienneté vous êtes électeur (trice)

première organisation syndicale grâce aux suffrages des salariés des autres collègues.

Faites comme eux, en votant CGT vous direz à la Direction que vous existez et qu'elle doit compter avec vous.

